

# REGLEMENT CROISIERES APAC Edition 2023

#### 1) ORGANISATEUR:

L'A.P.A.C. (Association des Plaisanciers d'AGDE et du CAP)

Centre Nautique du CAP d'AGDE

Avenue du Passeur Challiès, 34300 Le CAP d'AGDE

# 2) BUT:

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

L'accent est mis sur la convivialité pour une navigation familiale. Cette croisière permet aux participants les plus novices d'être sécurisés par ce regroupement avec la présence d'équipages plus confirmés.

### 3) QUI PEUT PARTICIPER:

Tout adhérent APAC à jour de cotisation.

Tous les bateaux habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation hauturière, la taille n'étant pas un critère de sélection.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées est un minimum de deux personnes en bonne condition physique (au moins une personne pouvant barrer le bateau en cas de défaillance du skipper).

## 4) DATES:

La date de départ du CAP d'AGDE est fixée par les organisateurs de la croisière concernée. En fonction de la météo, l'organisation se réserve la possibilité de différer le jour et/ou l'heure du départ.

Nous allons faire une ou plusieurs escales (ports de regroupement) en cours de route. Pour atteindre ces ports les skippers pourront faire soit une seule soit plusieurs étapes, la seule chose à respecter étant les dates auxquelles nous devons nous retrouver aux ports de regroupement (voir avis de croisière).

L'organisation se réserve la possibilité, et est seule habilité, de modifier ces rendez vous quelques en soient les motifs et en informera rapidement les participants.

Pour le respect de nos engagements vis-à-vis du ou des ports de regroupement la durée d'escale est à respecter.

#### Calendrier de la Croisière

La météo rentrant toujours en ligne de compte, les dates seront confirmées par l'organisation sachant que celles ci doivent nous servir de repères fixes pour notre itinéraire.

# Cas des croisières longues distances

Ceux qui pour des raisons de sécurité ou autre souhaitent faire un retour accompagné d'autres bateaux devront se faire connaître auprès de l'organisation pour fédérer cette navigation à titre amical (hors croisière APAC).

#### 5) LES BATEAUX :

Doivent être conformes à la législation des affaires maritimes dans la zone maritime correspondant à la croisière.

#### 6) BRIEFING:

Un briefing sera organisé dans chaque port de regroupement. Les conditions de départ seront évoquées, afin de rejoindre la prochaine étape dans les meilleures conditions de sécurité.

#### 7) PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le canal 16 (CROSS) ou par téléphone (si réseau) en composant le 196 en cas de risque majeur.

#### 8) REGLES DE NAVIGATION A RESPECTER :

En ce qui concerne cette navigation, seules les règles du R.I.P.A.M. (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ. Une veille permanente de la VHF est obligatoire sur le canal 16, ainsi qu'une double veille sur le canal 8 ou tout autre canal communiqué par l'organisation, en fonction du trafic.

Rappel ; Vous devez posséder une VHF portable étanche en état de marche et au moins une personne à bord du bateau doit être détentrice du C.R.R.

Dans le cas où un parcours nécessite une nuit de navigation sans escale dans l'itinéraire de la croisière et pour des raisons de sécurité il est demandé aux participants de rester groupés, à vue, la nuit de cette traversée.

# 9) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS:

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6

miles d'un abri. La date des révisions périodiques doit figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

# 10) INSCRIPTIONS ET DOSSIERS D'INSCRIPTIONS :

Les places dans les ports de regroupement sont réservées par l'APAC, avec, pour certains, soit un paiement individuel soit un paiement unique. Pour faciliter cette transaction, nous vous demandons une provision qui validera votre inscription (virement en ligne ou chèque à l'ordre de l'APAC). Les bateaux ne respectant pas les ports de regroupement pour convenance personnelle ne pourront en aucun cas demander le remboursement de tout ou partie de la provision faite sur les ports concernés.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'APAC

https://apac-agde.fr

accompagnées des différents documents demandés

# 11) INSCRIPTION:

Les inscriptions seront considérées comme effectives à réception des documents complets

Les inscriptions seront prises par ordre chronologique d'arrivée, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier les défections éventuelles de dernière minute.

## 12) CONTACT APAC:

RESPONSABLES CROISIERES

Maurice CAVAILLES. T 06 72 78 25 69 croisieres@apac-agde.fr Philippe RICHARDOT.T 06 83 91 43 47 croisieres@apac-agde.fr